Marie—réparations et améliorations au quai, \$4,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

156. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cent soixante et dixhuit dollars et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—Ontario: Belleville, havre—améliorations au quai et à l'entrepôt (crédit renouvelé \$2,800), \$3,000; Brockville—en règlement entier et définitif de toutes les réclamations de W. M. Leacy relatives à son contrat pour améliorations au quai, \$1,219.63; Burlington, chenal—réparations à la jetée—crédit supplémentaire, \$7,500; Cobourg—réparation à la jetée est, \$4,600; Haileybury—réparations au quai (crédit renouvelé), \$600; Kingston, bassin de radoub—réfection du mur de revêtement (crédit renouvelé), \$12,500; North-Bay—en règlement entier et définitif de toutes les réclamations de C. McGuire relatives à son contrat pour la construction d'un brise-lames, \$658.62; Port-Dover—réparations aux piles (crédit renouvelé), \$6,000; Portsmouth—réparations à la jetée, \$3,100; Wheatley—réparations à la jetée, \$1,400, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

157. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—Colombie-Britannique: Fraser-River—améliorations (crédit renouvelé), \$100,000; Hardy-Blay—débarcadère flottant, \$1,250; Ladysmith—reconstruction du quai, \$7,100, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

158. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes de télégraphe et de téléphone—Nouveau-Brunswick: ligne de téléphone Chatham-Escuminac et Point-Sapin—prolongement jusqu'à Kouchibouguac (crédit renouvelé), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

159. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique: réseau télégraphique et téléphonique de la terre ferme—réparations générales et améliorations, \$29,400; réseau télégraphique et téléphonique de la terre ferme—prolongement dans le district de Kootenay—crédit supplémentaire (crédit renouvelé \$1,000), \$2,000; lignes de l'Île Vancouver—réparations et réfections (crédit renouvelé), \$6,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

160. Résolu, qu'une somme n'excédan t pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour du dragage: dragage—Ontario et Québec—crédit supplémentaire, \$70,000; dragage—havre de Yarmouth, \$50,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

161. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cent soixante et onze dollars et trente-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées: règlement plénier et final de la réclamation de M. Jos. W. Boyle pour bois utilisé dans la construction de la chaussée Hunker, territoire du Yukon, y compris paiement de l'intérêt à 5 pour 100, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

162. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et aux paquebots: service de goélette entre les ports de l'ictou, New-Glasgow, du comté d'Antigonish et de Mulgrave, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

160. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St-Andrews, N.-B., et arrêts aux ports intermédiaires, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou et Montague, et arrêts à Murray-Harbour et à Georgetown, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1918, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain, et autres ports des lacs Bras-d'Or, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.